

Séance du 7 juillet 2011

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Redevance d'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLLASH) du site du Mont-Houy de l'Université le 7 juillet 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. le 1^{er} Vice Président en charge des finances et du patrimoine qui présente une redevance pour l'occupation par la société ENERBIOM de locaux du bâtiment GROMAIRE 2 de l'UVHC :

BUREAUX OCCUPES	REDEVANCE ANNUELLE (base coût du m² de 86,66 €)
<i>Bureau A3 d'une surface de 13,90 m²</i>	1 204 euros
<i>Bureau A4 d'une surface de 16,60 m²</i>	1 438 euros

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU BATIMENT GROMAIRE PAR LA STE ENORBIOM.

Fait à Valenciennes, le 11 juillet 2011

Le Président du Conseil d'Administration,

M. Mohamed OURAK



Date de publication : 22/07/2011